

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 34

L’an deux mille vingt,
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Christine SAVARY.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNALT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°41-2020 – FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2020

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 février 2020, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien des critères et du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l’année 2020.

Critères de répartition :

Potentiel fiscal inversé : 50 000€

Population INSEE : 50 000 €

DGF par habitant INSEE inversée : 40 000 €

Compensatoire du FPIC : 46 637 €

Montant et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2020 :

DSC 2020	Part Potentiel fiscal inversé	Part population Insee	Part DGF par hab insee inversée	Part Compensation Ecart FPIC	Total DSC 2020
Ambon	3 897 €	3 367 €	2 859 €	3 709 €	13 832 €
Arzal	3 894 €	2 993 €	5 234 €	0 €	12 121 €
Billiers	3 955 €	1 756 €	3 640 €	0 €	9 351 €
Damgan	2 765 €	3 108 €	1 862 €	0 €	7 735 €
La Roche-Bd	3 232 €	1 262 €	1 833 €	11 873 €	18 200 €
Le Guerno	4 889 €	1 757 €	3 796 €	12 427 €	22 869 €
Marzan	4 782 €	4 165 €	3 480 €	4 787 €	17 214 €
Muzillac	3 308 €	9 247 €	4 561 €	0 €	17 116 €
Nivillac	4 935 €	8 343 €	2 577 €	7 326 €	23 181 €
Noyal-Muzillac	4 551 €	4 648 €	3 353 €	0 €	12 552 €
Péaule	4 130 €	4 849 €	3 982 €	0 €	12 961 €
Saint-Dolay	5 662 €	4 505 €	2 823 €	6 515 €	19 505 €
Total	50 000 €	50 000 €	40 000 €	46 637 €	186 637 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,

